

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 213-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.261

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schilt (Utzigen, UDC) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 09.09.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Dans le canton, le potentiel énergétique naturel est trop sous-estimé

Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le potentiel énergétique du bois est nettement sous-exploité. Le débat climatique dénonce la hausse constante des émissions de CO₂.

C'est justement dans le cadre de cette discussion que nous nous plaçons. Nous avons la solution sous notre nez, à savoir notre forêt bernoise, que nous valorisons et exploitons bien trop peu. Le bois local ne produit presque pas d'« énergie grise ». Le bois est l'« or de notre canton » mais aussi celui de la Suisse. Dans le domaine du bois d'énergie, en particulier, nous sommes dans un état léthargique – il n'y a pas d'autre mot. D'après des spécialistes, nous pourrions abattre deux fois plus de bois sans surexploiter les forêts, cela doperait même la croissance du volume de bois, et les forêts seraient en meilleure santé. A l'heure actuelle, les forêts bernoises comptent des quantités astronomiques de mètres cubes de bois d'énergie inutilisés, en proie à la décomposition. Et voilà comment, sans que le bois n'ait produit de chaleur ou d'électricité, il relâche du CO₂, extrêmement nocif, dans l'environnement ! D'après des études spécialisées, brûler du bois sec n'émet pas de CO₂. Le canton ou le Conseil-exécutif doit veiller à ce que l'urgence de la question soit reconnue et donner la priorité absolue à notre bois précieux comme

source d'énergie. Nos forêts doivent de nouveau pouvoir être utilisées par leurs propriétaires de sorte qu'ils rentrent dans leurs frais et qu'ils contribuent au respect de l'environnement. Le potentiel est considérable. Le canton de Berne doit jouer ici un rôle précurseur.

Mettons en place des éléments de pilotage efficaces et adaptés pour accorder au bois toute la valeur qu'il mérite. Par nos questions, nous souhaitons obtenir une vue d'ensemble et dresser « un état des lieux » politique en ce qui concerne l'énergie du bois. « Priorité au bois ! »

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle place le bois d'énergie occupera-t-il dans la réalisation des objectifs de la stratégie énergétique 2030 ?
2. Pour quelle raison la subvention versée pour les réseaux de distribution de chaleur (transfert thermique par an) est-elle passée de 150 à 40 francs par mégawattheure (MWh) ?
3. Quelle est la stratégie du Conseil-exécutif pour mieux tirer parti des gisements de bois d'énergie dans le canton, en particulier dans le contexte de réduction des émissions de CO₂ ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de la répartition, en pourcentage, des agents énergétiques utilisés pour produire de la chaleur dans le canton (mazout, gaz, bois, pompes à chaleurs et récupération de la chaleur, etc.) ?
5. Le Conseil-exécutif prévoit-il de mettre un place un nouveau système d'incitation plus efficace pour favoriser l'utilisation du bois d'énergie dans la production de chaleur, en particulier avec les chaudières à copeaux de bois ou à pellets, et d'électricité?
6. D'après le Conseil-exécutif, à quoi notre composition d'électricité (mix d'électricité) doit-elle ressembler en 2030 ?
7. En 2017, le Grand Conseil a adopté une intervention qui demandait à ce que le bois utilisé sur les chantiers provienne dans la mesure du possible du canton de Berne : a-t-elle été mise en œuvre ?
8. D'après le Conseil-exécutif (2017), environ 50 000 m³ de bois rond et environ 18 000 m³ de produits en bois (comme le bois lamellé-collé, le bois contreplaqué et le bois lamellé) doivent être utilisés. Qu'en est-il cependant si l'on ajoute la part de bois d'énergie ; l'objectif est-il atteint avec le bois débité ?
9. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'adapter la loi cantonale afin de mettre clairement en avant les quantités considérables de bois d'énergie (ex : faciliter la pratique en matière d'autorisation pour les centrales de chauffage dans les zones rurales) ?
10. Compte tenu de nos ressources en bois considérables, le Conseil-exécutif ne pourrait-il pas s'imaginer placer le bois comme première source d'énergie avec l'hydraulique ?
11. Le Conseil-exécutif voit-il le bois d'énergie comme un important atout pour l'indépendance énergétique du canton, en particulier maintenant que la centrale nucléaire de Mühleberg s'arrête ?

12. De quelle manière le Conseil-exécutif soutient-il la recherche pour accroître le coefficient de performance du bois d'énergie pour ce qui est de la production de chaleur et d'énergie ?

Motivation de l'urgence : Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le potentiel énergétique du bois n'est décidément pas mis à profit. Le débat climatique dénonce la hausse constante des émissions de CO₂.

Destinataire

- Grand Conseil